

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 52 (1926)  
**Heft:** 11

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

collège de Dôle, puis passa son baccalauréat ès lettres à Dijon. Il conserva toute sa vie le goût des humanités ; c'était un plaisir de l'entendre faire de nombreuses citations des auteurs classiques.

Mais A. Koller se sentait attiré par les carrières techniques. Il subit avec succès l'examen d'admission à l'Ecole polytechnique fédérale, y obtint le diplôme d'ingénieur constructeur en 1878, et vécut cinq ans en France au service de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, attaché au bureau des études et constructions. Rentré en Suisse en 1890, il ouvrit un bureau d'ingénieur civil et créa une entreprise de constructions qui fut chargée d'importants travaux : chemins de fer de la Wengernalp, Bière-Apples-Morges, Apples-L'Isle, reconstruction du funiculaire de Cossonay, Rolle-Gimel, Lausanne-Signal, Aigle-Ollon-Monthey, Villars-Chesières, Aigle-Leysin, etc. Partout, il fut très apprécié et fut aussi très aimé de son personnel. Il construisit ensuite les deux secteurs du funiculaire d'Evian. C'est lui qui mena à chef l'agrandissement de la gare de Lausanne, la construction des tunnels des Forces de Joux, l'usine à gaz de Malley, la consolidation des coteaux ébouleux de Lavaux et la construction de nombreuses routes. Il siégea dans divers conseils d'administration, entre autres dans celui de la Banque populaire suisse. Il présidait depuis quelques années avec distinction la Société pour le développement de Lausanne.

Un accident, causé par la négligence d'un ouvrier, dont Alexandre Koller avait été victime en inspectant les fondations du bâtiment de l'Union de banques suisses, à Lausanne, ébranla une santé jusqu'alors robuste. A. Koller ne s'en remit jamais.

Alexandre Koller laisse le souvenir d'un homme serviable, cultivé, grand travailleur et d'une âme charitable, qui a fait discrètement beaucoup de bien autour de lui.

#### Laboratoire fédéral d'essai des matériaux.

##### Sixième journée de discussion.

Samedi 29 mai 1926, à Zurich, auditoire I, Ecole polytechnique, de 10 h. 15 à 17 h. 15.

*Théorie et pratique de la soudure autogène.* Rapporteur : C.-F. Keel, directeur de la Société suisse de l'acétylène, Bâle.

##### Septième journée de discussion.

Samedi 5 juin 1926, à Zurich, auditoire I, Ecole polytechnique, de 10 h. 15 à 17 h. 15.

*Expériences sur des constructions soudées. Soudure électrique et soudure autogène.* Rapporteurs : E. Höhn, ingénieur en chef de l'Association suisse des propriétaires de chaudières à vapeur ; A. Sonderegger, directeur de la Maison Escher, Wyss et Cie, Zurich<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le rapport de M. A. Sonderegger sur « Theorie und Praxis der elektrischen Lichtbogen-Schweißung » présenté à la journée de discussion de novembre 1925 a été publié en extenso, avec un compte rendu de la discussion à laquelle il a donné lieu, par la Direction du Laboratoire fédéral d'essai de matériaux qui dépose, au service de l'industrie suisse, une activité tout à fait méritoire. (Réd.)

## SOCIÉTÉS

### Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Programme du Vme Concours de la Fondation Geiser pour l'obtention de relevés de maisons bourgeoises suisses dans le canton du Tessin.*

*Année 1926.*

Le Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ouvre un concours en vertu du règlement de la fondation Geiser, pour des relevés de maisons bourgeoises suisses dans le canton du Tessin, aux conditions suivantes :

1. Peuvent prendre part au concours : Les membres de la S. I. A., les architectes fixés en Suisse, les étudiants de l'Ecole d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale et les élèves-architectes de tous les technicums suisses. — 2. Les relevés pourront comporter soit des maisons isolées pour en faire une monographie, soit des groupes d'habitations formant un ensemble. — 3. Les relevés doivent être exécutés sur des feuilles, format 100/70 ou 50/70 cm., en géométral, au trait, avec les cotes principales.

Les relevés doivent comprendre :

*a)* Le plan de situation, dans lequel les alentours de la construction doivent être indiqués aussi exactement que possible à l'échelle de 1 : 200 (pour de plus grands ensembles utiliser l'échelle 1 : 500). L'orientation doit être clairement indiquée. —

*b)* Les plans offrant un grand intérêt doivent être exécutés à l'échelle 1 : 100. Dans le cas où un bâtiment montrerait différentes époques de construction pouvant être clairement déterminées, ces différentes époques doivent être désignées sur les plans en variant le trait. — *c)* Les façades à l'échelle 1 : 50 ou, dans les constructions plus grandes, à 1 : 100. —

*d)* Les coupes seront à la même échelle que celle des façades. Leur nombre sera déterminé par la valeur des sujets reproduits. Une attention spéciale devra être apportée aux escaliers. — *e)* Les détails intéressants, à

l'intérieur ou à l'extérieur, doivent être dessinés à l'échelle de 1 : 20, 1 : 10 ou 1 : 5. — *f)* La photographie sera un complément utile spécialement pour les détails d'intérieur : ornements, armoires, motifs de toutes sortes, etc., de même que pour indiquer l'aspect de la maison dans le paysage.

L'échelle sera dessinée au trait sur tous les plans, de façon très claire pour la reproduction. — Toutes les inscriptions doivent être dessinées en caractères antiques, très lisibles. Elles se borneront au strict nécessaire. — Il sera tenu compte dans la répartition des primes de l'exactitude des relevés et de la qualité du dessin. On attachera aussi de la valeur aux commentaires descriptifs. — Le genre des dessins correspondra dans la mesure du possible aux relevés et aux reproductions contenus dans les volumes déjà parus de « La Maison bourgeoise en Suisse ».

4. Un court rapport historique doit être annexé, indiquant l'époque de la construction, les noms des architectes ou constructeurs, les indications relatives aux transformations s'il y en a eu et les noms des propriétaires jusqu'à nos jours. — 5. Les sujets de concours seront choisis dans l'inventaire de la Commission de la « Maison bourgeoise », se trouvant au Secrétariat de la S. I. A. Sur leur désir, une copie de l'inventaire sera mise à la disposition des concurrents par ce Secrétariat. — 6. Le champ de travail ne comprendra que les constructions bourgeoises datant d'avant 1830. Il ne sera tenu compte que des peintures, sculptures, arts décoratifs se rapportant à l'habitation. Pour ce qui concerne la ville, les relevés des rues, places, cours et jardins sont d'un intérêt tout spécial.



ALEXANDRE KOLLER.

Les travaux doivent être expédiés avec une devise et une lettre cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent au Secrétariat de la *S. I. A.*, Tiefenhöfe 11, Zurich, jusqu'au 27 août 1926 au plus tard.

Le Jury est composé de MM. E. Fatio, architecte à Genève ; A. Marazzi, architecte à Lugano ; R. Suter, architecte à Bâle ; P. Ulrich, architecte à Zurich, président de la Commission de la Maison bourgeoise ; P. Vischer, architecte à Bâle, délégué du Comité central de la *S. I. A.* ; E. J. Propper, architecte à Bienne, suppléant, qui ont approuvé le présent programme.

La somme affectée aux prix par la Fondation Geiser est de 2000 fr. pour primer de 3 à 4 envois. En outre la Commission de la Maison bourgeoise est disposée à faire l'acquisition de travaux qui n'auraient pas été primés et qui seraient intéressants pour la publication.

A ce programme est joint un exemplaire du règlement de la fondation Geiser auquel nous renvoyons les concurrents pour ce qui concerne la création du prix.

Il est bien convenu que les travaux primés pourront être publiés dans la « Maison bourgeoise en Suisse ».

Une bonne copie de chaque ouvrage primé devra être fournie pour être déposée dans les archives de la « Maison bourgeoise en Suisse » à Bâle.

Zurich, le 24 avril 1926<sup>1</sup>.

Pour le Comité central :

*Le président :* Le secrétaire :  
C. ANDREAE. M. ZSCHOKKE.

### Section genevoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Séance du jeudi 11 mars 1926.

Séance ouverte à 20 h. 45 sous la présidence de M. Lemaître, président. 35 membres sont présents. Il souhaite la bienvenue à MM. Emile Huber et Paul Reverdin, tous deux architectes qui sont reçus membres de la Section par le C. C. ; à l'unanimité, les candidatures de M. Emile Hornung, architecte, et M. Louis Chevallier, ingénieur, sont acceptées par la Section qui recommandera leur admission au C. C.

Après discussion, il est décidé qu'une visite collective aura lieu très prochainement au Palais Eynard, visite destinée à éclairer la Section sur les résultats obtenus par le deuxième concours de la gare de Cornavin. Cette visite aura lieu durant l'Exposition et se fera sous la conduite d'un membre du jury. MM. Turrettini, Fulpius et Blondel sont les organisateurs d'une excursion en Savoie avec visite de châteaux de la région de Thonon, excursion projetée pour le mois de mai.

Le président propose, en son nom personnel, de constituer un fonds de secours, qui serait mis à la disposition du Comité, pour sortir d'embarras des collègues momentanément gênés par un chômage prolongé. Ce fonds serait constitué et alimenté par une cotisation volontaire, mais obligatoire pour tous les membres, de 2 fr. Aux voix, à l'unanimité cette proposition est adoptée, toutefois en portant la cotisation à 4 fr. au lieu de 2 fr., sur la proposition d'un des membres.

Les propositions individuelles restant sans écho, M. M. Brémond, ingénieur, nous parle de la *régularisation du lac Léman, de l'aménagement du Rhône à Genève et du Canal navigable*. Dans une conférence très intéressante et détaillée, le distingué conférencier nous expose le problème de la navigation fluviale. La Convention de 1884, passée entre les cantons de Genève, Vaud et Valais, qui nous régit encore actuellement, prévoit les cotes maxima et minima du lac entre lesquelles la ville de Genève doit chercher à maintenir le niveau de celui-ci à 1,70 m. et 1,10 m. au-dessus du zéro d'un limnémètre pris comme repère. En 1919, la délégation française de la Commission franco-suisse demandait d'augmenter l'amplitude de variation du niveau du lac entre les cotes 0,70 m. et 2,20 m., soit 1,50 m. d'amplitude contre 1 m. entre les niveaux 0,90 m. et 1,90 m. que prévoyait la délégation suisse. En 1925, une commission d'experts suisses proposait les cotes

à 0,70 m. en basses-eaux, à 1,60 m. en régime d'été, à 1,90 m. en automne, avec une marge de 0,40 m. en plus ; de plus la capacité d'écoulement du Rhône portée de 550 m<sup>3</sup>/sec. à 900 m<sup>3</sup>/sec. Ce projet nécessiterait le draguage de la rade de Genève et des travaux importants pour les débarcadères. M. Brémond est d'avis qu'il faudrait remonter les cotes extrêmes de 0,10 ou même 0,20 m. de façon à réaliser des économies sur les draguages et les travaux que nécessiteraient les débarcadères, mais que les quelques inconvénients du projet ne justifient pas les récriminations systématiques de certains riverains et de la Compagnie de navigation par rapport à l'intérêt politique et économique que retirerait notre pays d'être relié directement à la mer.

En ce qui concerne l'aménagement du Rhône à Genève et le Canal navigable, le conférencier critique le projet des experts qui prévoient l'évacuation par le Rhône de 900 m<sup>3</sup>/sec. en temps de crues. Ce débit aurait une répercussion fâcheuse sur les usines de Chèvres, de la Coulouvrenière, sans compter les énormes travaux et dépenses que nécessiterait la correction du Rhône liée obligatoirement à la reconstruction du quai et du quartier des Bergues, sans compter les inondations des caves des immeubles des quartiers de la Jonction. Quant au Canal navigable, celui prévu par la Commission d'experts est couvert et suit les quais de la rive droite de la jetée des Pâquis à la Coulouvrenière. M. Brémond fait à ce propos l'historique des différents projets de canaux à ciel ouvert ou en souterrain, empruntant soit la rive gauche, soit la rive droite, pour s'arrêter plus longuement sur le dernier projet du Syndicat suisse, dont le conférencier est l'auteur. Le canal consisterait en un souterrain de Sécheron à Sous-Terre, de 2 300 m. de longueur, canal étudié dans l'éventualité de chalands de 600 t. ou 300 t. Outre les nombreux avantages que présente ce projet tant au point de vue du coût qu'à celui de son exécution, il réunit encore celui de pouvoir évacuer en temps de crues un débit de 90 à 150 m<sup>3</sup>/sec. Terminant son exposé si documenté, M. Brémond conclut qu'il faudrait admettre 1,20 m. d'amplitude du niveau du lac de façon qu'un accord intervienne et soit rendu possible avec la France, qu'en ce qui concerne le canal navigable, le dernier projet du Syndicat paraît le meilleur. Quant à l'évacuation des 900 m<sup>3</sup>/sec., la Confédération devrait rechercher s'il n'y a pas lieu d'admettre un chiffre plus faible.

M. Lemaître remercie châudemment l'éminent conférencier. MM. Pingeon, Filliol, Buttiaz, Borel, Maurice, Calame, Charbonnier et Delessert prennent encore la parole et entrent tous dans les conclusions de M. Brémond.

Séance levée à 23 h. 10.

E. ST.

### Groupe genevois de la G. e. P.

Son activité en 1925.

Les réunions mensuelles de janvier, février, mars, avril, juin, septembre, octobre, novembre ont lieu en ville.

En mai, le Groupe visite le pont Butin et termine l'après-midi par un souper à Vernier. Le Creux-de-Genthod le reçoit en août.

La Section genevoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes invite aimablement les anciens Polytechniciens à assister en février à une conférence de M. R. Neeser, ingénieur, sur « L'évolution des turbines Francis (les turbines à hélice) ». La Classe d'Industrie et de Commerce de la Société des Arts en fait de même pour une conférence de M. Camille Martin, architecte : « Comment reconstruire la Gare de Cornavin. »

En septembre, une excursion très réussie à tous les points de vue, amène les G. e. P. genevois en nombre respectable à Fribourg où ils rencontrent des collègues fribourgeois et vaudois. Ils visitent, sous l'experte direction de MM. A. Buhler, R. Maillart et E. Weber, ingénieurs, les travaux de réfection du pont de Grandfey des C. F. F. et les ponts de la ville de Fribourg. M. Buchs, conseiller d'Etat de Fribourg, leur fait l'honneur de participer à la réunion.

Le traditionnel repas d'Escalade réunit de nombreux participants parmi lesquels se trouvent, chose à noter, plusieurs

<sup>1</sup> Reçu à Vevey, le 4 mai. Réd.